

IHF – 62^{èmes} journées d'études et de formation – Paris 2022

Frédéric FRUSTA - Président Directeur Général OASIIS - frederic.frusta@oasiis.fr

Christophe GERARD - Directeur Technique et Innovation CERTIVEA - christophe.gerard@certivea.fr

L'écriture du Référentiel est pilotée par CERTIVEA, avec le soutien de 2 bureaux d'études spécialisés dans le secteur (OASIIS et AIA Environnement), et co-écrit avec un groupe de travail constitué de MOA hospitalier, d'institutions et d'interventions ponctuelles de spécialistes.

Un nouveau référentiel HQE Bâtiment Durable pour les établissements de Santé

La construction de tout bâtiment se doit aujourd'hui de répondre aux défis des grandes transitions du climat, de l'énergie, du numérique, du travail, de la finance... Il est désormais essentiel de concevoir et de réaliser des **bâtiments durables**, c'est-à-dire des bâtiments :

- performants sur tous les sujets au cœur des politiques publiques, de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de la finance verte
- anticipant les évolutions de la réglementation, de la société et de ses propres besoins
- protégés contre le risque d'obsolescence dans un monde en mutation.

A ce jour, la qualification française des établissements de santé en matière de développement durable se limite à la seule qualité environnementale basée sur les 14 cibles de l'Alliance HQE-GBC¹, et n'a pas évolué depuis 2008. Elle apparaît en décalage avec la nécessaire prise en compte des enjeux plus transversaux qui pèsent sur la responsabilité sociétale de l'acte de construire et de l'exploitation quotidienne des bâtiments, ainsi que de l'exigence d'une approche plus performancielle capable d'atteindre des objectifs quantifiés réalistes.

Ainsi, un nouveau Référentiel **HQE Bâtiment Durable** pour les établissements de Santé va être proposé par CERTIVEA² à compter de l'automne 2022.

Ce nouveau référentiel est construit sur la base du cadre de référence de l'Alliance HQE-GBC répondant à 4 engagements :

- Qualité de vie
- Respect de l'environnement
- Performance économique
- Management responsable

Il constitue une modification profonde de l'approche de développement durable réalisée jusqu'ici dans le secteur de la santé, par une structuration différente des thématiques, un élargissement important

¹ L'Alliance HQE – GBC, reconnue d'utilité publique, est l'alliance des professionnels pour un cadre de vie durable dans une vision multicritères. Elle réunit syndicats, fédérations professionnels, sociétés, collectivités et professionnels à titre individuel. Bâtiment, aménagement et infrastructures à toutes les étapes de leur cycle de vie – construction, exploitation, rénovation – sont au cœur de son ADN dans une vision transversale alliant qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable. Elle est le membre français du **World Green Building Council (World GBC)**, association mondiale regroupant des professionnels engagés dans la construction durable dans plus de 74 pays.

² CERTIVEA, certificateur engagé pour des cadres de vie durables, est l'organisme certificateur leader en France pour la certification et la labellisation des bâtiments tertiaires (non résidentiels), des infrastructures et de l'aménagement des territoires. En France, en Europe et dans le reste du monde, CERTIVEA aide ses clients publics et privés à rendre plus durables les bâtiments, les villes et les territoires face à l'urgence du changement climatique et face aux autres grandes transitions, environnementale, sociétale et numérique. - [certivea.fr](https://www.certivea.fr)

des champs d'investigation, un approfondissement des thèmes initialement traités, une méthode de cotation entièrement renouvelée, et une extension à la phase d'exploitation pour plus de réalisme dans la mesure des performances.

La certification HQE Bâtiment Durable a pour but de proposer un cadre de progression des performances des bâtiments, d'attester et de valoriser les performances durables atteintes par une approche performancielle permettant une mesure réelle ou simulée.

Afin de guider les établissements de santé dans leur quête de réponse à ces enjeux, le futur cadre d'évaluation « HQE Bâtiment Durable - Etablissements de santé » (Tableau I) proposé par CERTIVEA traite des thématiques suivantes :

Engagements	Objectifs	Thèmes
QUALITE DE VIE	Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	Qualité de l'air intérieur
		Qualité de l'eau
		Ondes électromagnétiques
	Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	Confort hygrothermique
		Confort acoustique
		Confort visuel
		Accessibilité
	Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble	Transports
		Services
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	Energie
		Eau
	Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	Déchets
		Carbone
		Adaptation au changement climatique
	Une prise en compte de la nature et de la biodiversité	ACV
PERFORMANCE ECONOMIQUE	Une optimisation des charges et des coûts	Maîtrise des coûts
	Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage	(à définir)
	Une contribution au dynamisme et au développement des territoires	Economie locale
MANAGEMENT RESPONSABLE	Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue	Contexte
		Engagement
		Planification
		Ressources et moyens
	Un pilotage pour un projet maîtrisé	Adaptabilité
		Chantier
		Commissionnement
		Gestion Durable
	Une évaluation garante de l'amélioration continue	Evaluation
		Amélioration

Tableau I : Structure du référentiel « HQE Bâtiment Durable – Etablissements de santé »

Cette nouvelle certification se différencie de sa précédente par quelques évolutions majeures :

Une approche managériale élargie et déclinée en degrés de maturité : le SMR

Le Système de Management Responsable (SMR) se substitue au Système de Management de l'Opération (SMO) du référentiel 2008 tout en conservant ses principes structurels relatifs à la gouvernance du projet (Etat des lieux – Objectifs, rôles et responsabilités – Identification et gestion des risques – Ressources et moyens – Evaluation et amélioration du système de management).

Il est enrichi des thématiques complémentaires suivantes :

- **L'Adaptabilité du bâtiment** qui regroupe la réflexion amont sur les évolutions possibles du bâtiment pour un même usage, la Transformabilité vers un autre usage, ainsi que l'Interopérabilité et l'adaptabilité numérique.
- **La gestion de la phase Chantier** (Organisation du chantier – Gestion des déchets de chantier – Limitation des nuisances – Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie - Bilan de chantier), initialement traité comme une cible HQE dans le référentiel 2008.
- **Le Commissionnement** qui traite des objectifs et de la mission de l'agent de commissionnement, de la définition des essais fonctionnels et saisonniers, du suivi des travaux et de la réception, et de l'optimisation des réglages.
- **La Gestion Durable (en exploitation seulement)** qui invite à l'organisation de l'entretien et du nettoyage des espaces, au choix des produits d'entretien, à l'optimisation de l'entretien, maintenance et suivi des systèmes techniques, à la gestion des demandes d'interventions, à la concertation avec les occupants, au suivi et à l'analyse des performances, ainsi qu'à la réduction des consommations et des risques.

Le SMR se décline en 3 niveaux de maturité (Figure I) :

- **M1 « Opérationnel »** : C'est le niveau de maturité minimum à mettre en œuvre pour que l'opération soit certifiable. Les exigences sont limitées à l'essentiel.
- **M2 « Maîtrisé »** : Toutes les exigences d'un management « Opérationnel » (M1) sont mises en œuvre et des exigences complémentaires sont à respecter. Ce niveau M2 est globalement représentatif des bonnes pratiques liées aux exigences contenues dans les précédents référentiels, que ce soit pour les opérations de construction neuve ou de rénovation, ou bien pour les opérations en exploitation (axes Bâtiment et Gestion).
- **M3 « Généralisé »** : Ce niveau est également appelé « Système de Management Généralisé ». Toutes les exigences visées, qu'elles soient à un niveau M1 ou M2, sont étendues et déclinées à l'échelle de l'ensemble des opérations du demandeur.

L'atteinte de ce niveau M3 permet à CERTIVEA d'adapter ses modes d'intervention (audits et vérifications) auprès du demandeur en auditant de façon périodique des exigences génériques au management déployé par le demandeur sur toutes ses opérations, et opération par opération pour les exigences spécifiques à chacune d'entre elles.

En résumé, si l'expérience en management responsable du demandeur est limitée en nombre

d'opérations (certifiées HQE ou non), il pourra revendiquer, selon l'ampleur des exigences à vérifier, les niveaux M1 ou M2.

Si le demandeur a capitalisé et déployé son expérience de management sur plusieurs opérations, a formalisé des retours d'expérience et en a tiré des leçons à l'échelle de toutes ses opérations, il pourra revendiquer le niveau M3.

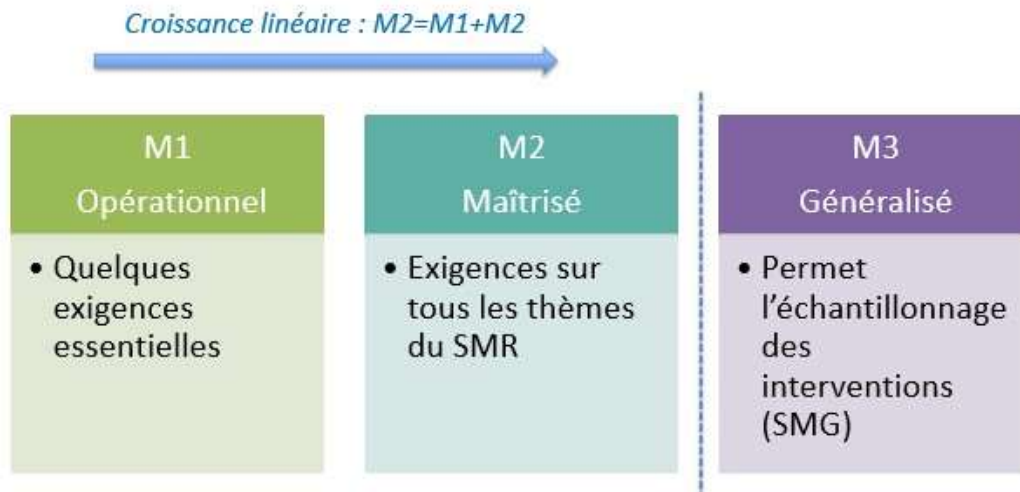


Figure 1 : Représentation des 3 niveaux de maturité du SMR

Un nouvel engagement : la performance économique

L'engagement de performance économique permet de s'assurer à la fois de la maîtrise des coûts et de l'ancrage dans l'économie locale.

La notion de maîtrise des coûts intègre les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, de maintenance, ainsi que les **coûts globaux** notamment des travaux de gros entretien et renouvellement du bâti et des équipements techniques, mais également des équipements médicaux.

Elle se décline selon les items suivants : Charges de fonctionnement – Charges liées à l'eau et aux déchets – Charges d'exploitation – Facilité d'entretien – Maîtrise du coût des remplacements – Approche en coût global - Adaptation des durées des plans pluriannuels de travaux - Anticipation des coûts de remplacement des gros équipements médicaux (Scanners, IRM par exemple).

La thématique de l'économie locale est abordée selon sa contribution à l'ancrage local, sa participation à l'emploi et l'insertion sociale sur le territoire, à la montée en compétence d'acteurs ainsi qu'au développement de filières régionales ou limitées géographiquement dans un rayon de 180 kms autour du site de l'opération. Elle intègre également les notions de réemploi et réutilisation, dont le caractère de proximité est implicite, et l'exploitation des énergies renouvelables disponibles sur le territoire.

Des thématiques nouvelles

L'adaptabilité du bâtiment, sa capacité à se transformer, s'adapter, être réversible, son évolutivité, aussi bien structurelle, que numérique, ou celle de ses aménagements est également évaluée par le référentiel. Cette adaptabilité s'apprécie aussi dans le cadre d'une **économie circulaire** renforcée : **réemploi** de matériaux, filières locales, sont ainsi évalués dans le référentiel.

L'Accessibilité qui s'apprécie selon une conception inclusive, la recherche de circulations planes et de portes utilisables par tous, une mobilité horizontale et verticale aisées, la facilité d'usage, une orientation intuitive en toute sécurité, facilitée par l'absence d'obstacles.

L'intégration des **Services** de proximité : Restauration, hôtellerie dédiée, commerces, activités sportives, parcs, divers services locaux, ceux mis à disposition à l'intérieur du bâtiment, accompagnés de la considération des plages d'ouverture des services (pendant les WE et les horaires de visites, ainsi que pour les soignants).

L'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur. Les récents rapports du GIEC³ rappellent l'urgence d'agir. Le référentiel évalue donc les dispositions mises en œuvre sur le bâtiment pour résister à l'ensemble des risques climatiques, et d'une manière générale des risques naturels, auxquels il sera confronté en conséquence du changement climatique, de même que sa contribution au phénomène d'îlot de chaleur qui doit être estimée. Une évaluation du confort adaptatif selon les scénarios du GIEC est également demandée, et il convient plus généralement de s'assurer du bon fonctionnement du bâtiment en mode dégradé. Notons que l'ensemble de cette évaluation est connectée à la **Taxinomie européenne**⁴, ainsi qu'aux **recommandations du GIEC**.

L'Analyse du Cycle de Vie qui nécessite le calcul des impacts environnementaux (émissions gaz à effet de serre...) selon la RE2020 et/ou la norme européenne, ainsi que l'analyse et le traitement d'autres indicateurs environnementaux.

La Biodiversité, dont la reconquête en milieu urbain relève d'un enjeu central, réclame un diagnostic initial du site et du projet, une évaluation de leur potentiel écologique respectif (coefficient de biotope par surface, végétalisation locale...) et l'appréciation des connexions intra et extra site, avec mise en œuvre de mesures compensatoires.

L'hôpital numérique (dossier patient, géolocalisation des équipements et des personnes, orientation digitale des patients, robotisation des flux dans les 30 derniers mètres, transstockage blocs/pharmacie/stérilisation, gestion robotisée des médicaments, ...) avec ses conséquences positives (amélioration des services, qualité d'accueil, rapidité de livraison, sécurisation et accessibilité des données, réduction de la pénibilité des tâches, gains en surface,..) et négatives (augmentation des consommations d'énergie électrique, des besoins frigorifiques, des déchets I3E,) sur le développement durable, reste une thématique en suspens qui devra être encore l'objet de maturation avant son introduction formelle dans le référentiel.

Des thèmes largement approfondis

Qualité de vie

³ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – Dernier rapport en 2022

⁴ Taxinomie Européenne : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283166-neutralite-carbone-la-taxinomie-europeenne-en-six-questions>

La qualité de l'air intérieur : L'évaluation de sa teneur en polluants bénéficie, au-delà des COV et formaldéhydes, d'un spectre élargi aux CO, CO₂, NO₂, benzène, particules fines PM_{2,5}, PM₁₀, moisissures, flore fongique et bactérienne.

La ventilation (débits, filtration, entrées et sorties d'air...) dans les zones à risque 1 (sans risque infectieux – chambres par exemple), non traitée par les réglementations spécifiques des locaux à risque santé déjà très contraignante et obligatoire, est désormais prise en compte dans l'évaluation.

La qualité de l'eau : La maîtrise de la température et de la qualité de l'eau (lutte contre les légionelles...) et la prise en compte de la conception des réseaux de distribution intérieurs sont complétées par une exigence sur les analyses physico-chimiques et bactériologiques et l'introduction de la gestion des rejets (suivis aux points de raccordement du réseau public, analyse des rejets spécifiques à certaines activités médicales, suivis des résidus médicamenteux dans les rejets et pré-traitement).

L'évaluation de l'impact **des ondes électromagnétiques** s'établit toujours sur l'identification des sources internes et externes, l'appréciation des niveaux de champs électromagnétiques, ainsi que la sélection des équipements et la nature des dispositions architecturales pour réduire l'exposition. Elle est enrichie par la valorisation de la mise en place de zones blanches, sans aucune onde électromagnétique, et les recommandations pour la protection des patients en hébergement destiné aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes sensibles, patients de maladie chroniques, patients en oncologie, ou victimes d'insuffisance immunitaire.

Le confort hygrothermique, qui au-delà de l'encadrement des facteurs solaires des vitrages, du contrôle de la vitesse d'air et de l'humidité relative, et de la maîtrise de l'ambiance thermique par les usagers, voit son appréciation modifiée par la prise en compte du confort adaptatif. Cette notion s'appuie, dans les bâtiments non climatisés, sur la capacité des individus à modifier leurs propres critères de confort par des ajustements de comportement (vêtue, position, activité, action sur les systèmes de contrôle,...). Elle est encadrée par la norme **NF EN 15251**⁵.

Le confort visuel est renforcé par la prise en compte du traitement des covisibilités entre espaces et des éventuels locaux borgnes (à limiter) à destination du personnel ou des patients.

Les transports bénéficient d'une prise en compte spécifique traitant de la gestion des accès et des flux, de la proximité des transports en commun, ainsi que celle des gares, aéroports et pistes cyclables, des dispositifs facilitant l'usage du vélo ou des véhicules électriques, ainsi que du sujet majeur et structurant que constitue le stationnement VL.

Respect de l'environnement

Les **consommations d'énergie** restent naturellement un enjeu majeur. Antérieurement limitées aux usages réglementaires, le référentiel exige désormais l'évaluation de l'ensemble des consommations du bâtiment, tous usages confondus (réglementaires, immobilières non réglementaires et mobilières). Il s'agit d'un élan structurant vers la connaissance exhaustive des consommations, bien souvent absente aujourd'hui sur les opérations de santé malgré l'important poids qu'elles représentent et la

⁵ NF EN 15251 : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique

multiplicité des usages, en cohérence avec le cadre des **obligations du décret tertiaire**⁶. La certification permet ainsi dès la genèse du projet, de se fixer une trajectoire de consommations identique à celle de ce décret, et d'en assurer également le suivi lors de la phase exploitation en respectant les conditions du Décret BACS⁷.

Les émissions de carbone apparaissent aujourd'hui comme un enjeu essentiel du développement durable. Le référentiel s'attache donc à évaluer ces émissions sur la totalité du cycle de vie du bâtiment, en se calant d'une part sur la réglementation **RE 2020**⁸, et d'autre part sur la **norme européenne relative à l'Analyse du Cycle de Vie (EN 15978)**⁹. Les émissions de carbone, mais aussi celles de tous les autres indicateurs d'impacts environnementaux sur le cycle de vie du bâtiment sont donc évalués.

Ces évaluations concourent à la réalisation d'un bilan carbone complet, exprimé en kgCO₂eq/m²_{SDP}.an, qui intègre les Emissions de Gaz à Effet de Serre (EGES) liées aux produits de construction, aux consommations d'énergie en phase d'exploitation du bâtiment, et également à l'ensemble des flux et déplacements engendrés par l'activité hospitalière (immobilisations, alimentation, transports des usagers et des visiteurs, trajets domicile-travail et déplacements professionnels, déchets et services, achats de médicaments, achats de dispositifs médicaux).

Un élargissement du champ d'évaluation à la phase d'exploitation

Absente de la version initiale, et orpheline de la certification environnementale des bâtiments de santé, **la phase exploitation** fait désormais partie intégrante du référentiel.

Elle se trouve associée au Système de Management Responsable et se décline en deux axes dont la prise en compte individuelle ou collective est laissée au bon vouloir du Maître d'Ouvrage :

- **L'axe Bâtiment** qui nécessite une possibilité d'actions (travaux) sur l'enveloppe ou les éléments structurels du bâtiment (propriétaires de bâtiments en exploitation ou pour Exploitants qui ont une possibilité d'action sur le bâti)
- **L'axe Gestion** destiné aux acteurs n'ayant pas la main sur le bâti (Exploitants - Facility Managers, ...). Cet axe se focalise sur l'optimisation de l'exploitation du bâtiment (performances sur les consommations, amélioration des actions de maintenance,...)

Des principes d'évaluation structurés en « blocs homogènes »

Dans le but de simplifier l'analyse des performances tout en restant représentatif des qualités proposées par les projets, la méthode d'évaluation a été structurée, pour les 3 thèmes de confort et celui de la Qualité de l'air, sur la base de « blocs homogènes » (BH) permettant un échantillonnage correct du projet.

⁶ Décret « Tertiaire » ou Dispositif Eco Energie Tertiaire : Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

⁷ Décret BACS : Décret no 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur

⁸ RE 2020 : Réglementation thermique et Environnementale 2020

⁹ Norme NF EN 15978 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Évaluation de la performance environnementale des bâtiments - Méthode de calcul

Chaque BH regroupe un ensemble de locaux caractéristiques à occupation autre que passagère présentant des propriétés similaires en termes de destination, d'exposition, de caractéristiques constructives, de rythme d'occupation, etc. (ex : BH bureaux Sud, BH chambres Ouest, BH chambres Sud ...). Il ne contient pas obligatoirement des locaux contigus.

Les thèmes concernés par cette méthode sont :

- La Qualité de l'Air Intérieur (QAI)
- Le confort hygrothermique
- Le confort acoustique
- Le confort visuel

Pour chaque thème, des propriétés spécifiques des locaux concernés sont à prendre en compte. Ils sont résumés dans le tableau ci-contre (Tableau II).

Caractéristiques spécifiques à prendre en compte pour les BH (résumé)	
<ul style="list-style-type: none"> ▀ Qualité de l'Air Intérieur <ul style="list-style-type: none"> ▀ Son exposition à la pollution extérieure, ▀ Les caractéristiques de la ventilation, ▀ Les caractéristiques des matériaux en contact avec l'air intérieur, ▀ L'occupation (durée et densité). 	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Confort acoustique <ul style="list-style-type: none"> ▀ Surface et volume. ▀ Usage des locaux. ▀ Systèmes constructifs (nature des parois/planchers, type de revêtements, façade, portes, etc.). ▀ Positionnement par rapport aux principales sources de bruit extérieur et intérieur (sensibilité-agressivité).
<ul style="list-style-type: none"> ▀ Confort hygrothermique <ul style="list-style-type: none"> ▀ La température résultante. ▀ La vitesse d'air. ▀ L'hygrométrie, essentiellement dans certains espaces particulièrement sensibles. ▀ La maîtrise des apports solaires. ▀ La maîtrise de l'ambiance thermique par les usagers. ▀ Les températures de consigne ou plages de températures de confort. 	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Confort visuel <ul style="list-style-type: none"> ▀ Orientation vis-à-vis du soleil. ▀ Type de protections solaires mobiles. ▀ Ratio surface baie "vitrée" au-dessus du plan de référence / surface façade à plus ou moins 10 % sur la valeur du ratio. ▀ Hauteur dans le bâtiment (= étage).

Tableau II : Caractéristiques à prendre en compte dans la détermination des BH

Un Outil d'aide à la création des blocs homogènes (BH) est proposé par CERTIVEA afin de guider les demandeurs dans la création des blocs homogènes de leur projet.

Une méthode de cotation revisitée

Le système d'évaluation fait partie intégrante du système de certification. Afin que chaque acteur puisse mesurer et valoriser les performances de ses bâtiments, des échelles de mesures ont été élaborées.

En fonction des réponses et justificatifs apportés aux différents thèmes, objectifs et engagements, un niveau de performance agrégé est attribué.

Chacun des thèmes décrits précédemment est constitué de différentes exigences attribuant individuellement des points, dont la valeur est traduite sur une échelle de performance décroissante

codifiée de A à F en fonction du % de points atteint par rapport au nombre de points disponibles (Figure II).

ONDE - Ondes électromagnétiques	Points disponibles	Points atteints
ONDE1 - Identification des sources		
ONDE1.1 - Identification des sources d'ondes électromagnétiques		
ONDE1.1.1 - Identification des sources d'ondes électromagnétiques du milieu environnant (extérieur des locaux)	1	1
ONDE1.1.2 - Identification des sources d'ondes électromagnétiques du projet (à l'intérieur des locaux)	1	1
ONDE2 - Evaluation des champs électromagnétiques		
ONDE2.1 - Niveau d'exposition à l'intérieur des locaux		
ONDE2.1.1 - Détermination du champ électromagnétique à l'intérieur des locaux	3	3
ONDE2.1.2 - Le niveau atteint respecte les seuils limites d'exposition	4	2
ONDE3 - Dispositions prises		
ONDE3.1 - Limitation de l'impact des sources identifiées		
ONDE3.1.1 - Choix d'équipements techniques et dispositions architecturales	3	3
ONDE3.1.2 - Recommandations d'aménagement et organisationnelles	2	0
TOTAUX	14	10
Note		71,42%

Thème « Ondes électromagnétiques » - Classe B

Classe	Valeurs limites des classes (% de points)
A	≥ 85%
B	≥ 70%
C	≥ 50%
D	≥ 25%
E	≥ 10%
F	< 10%

BIOD - Biodiversité	Points disponibles	Points atteints
BIOD1 - Diagnostic écologique		
BIOD1.1 - Diagnostic écologique		
BIOD1.1.1 - Réalisation du diagnostic écologique du site initial	4	0
BIOD1.1.2 - Réalisation du diagnostic écologique du projet	4	4
BIOD1.1.3 - Mise en oeuvre des recommandations de l'écologue afin d'améliorer le potentiel biodiversité de l'opération	5	2
BIOD1.2 - Potentiel écologique du site		
BIOD1.2.1 - Coefficient de Biotope par Surface	3	1
BIOD1.2.2 - Nombre de types d'habitats	3	2
BIOD1.2.3 - Nombre de types de strates végétales	3	2
BIOD1.2.4 - Végétalisation locale	2	2
BIOD1.2.5 - Choix d'espèces végétales dans un souci d'impact sanitaire minimal sur la parcelle	2	2
BIOD1.2.6 - Amélioration et/ou reconstitution de l'habitat et des conditions de vie de la faune sur la parcelle	1	1
BIOD1.2.7 - Connexion intra-site et extra-site entre les espaces végétalisés	2	0
BIOD1.2.8 - Mesures compensatoires prises	2	0
TOTAUX	31	16
Note		51,61%

Thème « Biodiversité » - Classe C

Figure II : Exemples d'évaluation de thèmes

Notons que ce système permet une contextualisation de chaque projet, en fonction de sa situation spécifique.

La note globale de l'opération est ensuite attribuée par rapport à un pourcentage global de points atteint :



Figure III : Echelle de notation de l'opération

Comme indiqué en introduction, ce nouveau référentiel permet d'adresser les grandes transitions actuelles : environnementale, sociétale, climatologique, qualité de vie, numérique,...

L'ensemble de ces points permet de répondre aux principaux textes réglementaires européens et français, et de traiter l'ensemble des enjeux des établissements de santé dans le cadre des transitions actuelles.

Une plateforme numérique et collaborative permet d'accéder au référentiel, saisir les données, évaluer le niveau de performance rapidement avec un système de calculs automatiques, éditer des rapports personnalisés, obtenir des réponses rapides aux questions techniques et faciliter le partage de données ainsi que les échanges avec CERTIVEA et les intervenants.

Cette nouvelle certification s'adresse ainsi à tout maître d'ouvrage, public ou privé pour des opérations de bâtiments de santé en construction neuve, en rénovation, et en exploitation.

Elle constitue une véritable rupture positive dans la caractérisation de la performance des bâtiments de santé en terme de Développement Durable, et porte avec humilité l'ambition d'une large adhésion des acteurs du monde hospitalier autour des principes, des méthodes, du périmètre et des thématiques retenues dans cette version.

Elle demeure évolutive, et sera soumise régulièrement à un processus d'actualisation collaboratif, basé sur les retours d'expérience et les témoignages des acteurs tant du secteur hospitalier que de la construction et l'exploitation des bâtiments, de l'environnement et du développement durable.